



Commune
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 09/03/2020

Reçu en préfecture le 09/03/2020

Affiché le 09/03/2020

ID : 083-218300036-20200303-DCM2020_018-DE



Délibération N° 2020-018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 3 MARS 2020

L'an deux mil vingt, le trois mars, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Roger MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Bertrand STELZ, Virginie MICHEL, Nathalie FORESTIER et Fabien MICHEL.

Excusés : Nathalie PEREZ LEROUX représentée par Aude ABIME,

Alain POILPRÉ représenté par Raymond BORIO,

Nadine MARION représentée par Roland NARDELLI,

Siegfried JAEGER représenté par Roger MALAMAIRE.

Absentes : Laurence COLLADO, Maylis COSTAMAGNO.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Mme Aude ABIME

Nombre de membres en exercice : 15
Pour : 13

Nombre de membres présents : 09
Contre : 0
Abstention : 0

Nombre de Suffrages exprimés : 13

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT - CONVENTION ANNEE 2020

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, pour répondre aux besoins des familles, la commune d'Ampus a ouvert un centre aéré sans hébergement pour la période estivale depuis l'été 2008. En 2011 les communes d'Ampus et de Montferrat ont mutualisé cet accueil de loisirs sans hébergement pour une partie des vacances scolaires (avril + période estivale).

La convention pour l'année 2019 en partenariat avec l'O.D.E.L. Var (Office Départemental d'Education et de Loisirs du Var) est arrivée à échéance le 31 août 2019.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet de convention pour l'année 2020 au prix de 29,99 €/jour/enfant avec un effectif minimum de quinze enfants pour les vacances scolaires. Ce tarif étant hors locaux, fluides, agents communaux, repas et transport Ampus-Montferrat.

Il rappelle que pour l'année 2019 le coût était également de 29,99 €/jour/enfant hors locaux, fluides, agents communaux, repas et transport Ampus-Montferrat.

Le CONSEIL MUNICIPAL, oui l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'ouverture de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement :

- du 14 au 24 avril 2020 sur le site de Montferrat,
- du 6 juillet au 24 juillet 2020 sur le site de Montferrat,
- du 27 juillet au 21 août 2020 sur le site d'Ampus.

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint à signer la convention relative à l'organisation de l'accueil de loisirs avec l'O.D.E.L. Var pour l'année 2020 dont le coût par journée enfant est d'un montant de : 29,99 €/jour/enfant pour les vacances scolaires, ce tarif étant hors locaux, fluides, agents communaux, repas et transport Ampus-Montferrat.

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal exercice 2020.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN



Délibération du Conseil Municipal d'Ampus N° 2020-018